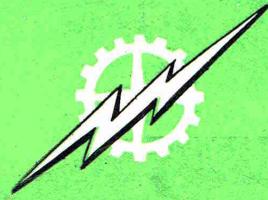


Le Commerce

RADIO
TÉLÉVISION



ÉQUIPEMENT
MÉNAGER

Lisez
DANS CE NUMÉRO

ÉLECTRO-MÉNAGER

- | | Pages |
|---|------------|
| ● Editorial : La « Conjoncture » à la veille du Salon des Arts Ménagers | 299 |
| ● Le 22 ^e Salon des Arts Ménagers ouvre ses portes | 299 |
| ● Echos et nouvelles | 300 et 305 |
| ● Fabrication étrangère | 300 |
| ● Marque de qualité du froid .. | 300 |
| ● Les machines « ultra-soniques » | 303 et 305 |
| * | |
| ● La page du S.C.R.E.M. | 306 |

RADIO-TÉLÉVISION

- Les radioélectriciens du Bas-Rhin sont mécontents
- Salon de la pièce détachée
- Télé-Service
- Ce que tout dépanneur doit savoir
- Radio-Service
- Fabrication intéressante

INFORMATIONS OFFICIELLES

- Informations professionnelles ..
- Vie économique
- Législation Sociale
- Questions fiscales
| * | |
- Table des matières
- Mots croisés
- Petites annonces



Le 22^e Salon des Arts Ménagers ouvre prochainement ses portes au Grand-Palais : un grand rendez-vous annuel de près de 1.300 exposants...

TELEMASTER



DIMENSIONS — Grand écran plat de 36 cm. Format idéal pour famille moyenne de 5 ou 6 personnes.

IMAGES — Contrastées et extrêmement lumineuses permettant une vision parfaite, même en plein jour.

STABILITÉ — Le "TELEMASTER" assure une réception stable, même dans des conditions difficiles, (longues distances, antennes intérieures), grâce à son dispositif anti-jitter et aux nouveaux tubes à faible bruit thermique "NOVAL".

PRÉSENTATION — Meuble inédit de grand luxe, en acajou foncé.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Le bloc T. H. F., organe essentiel de la réception est interchangeable en quelques instants par votre installateur. Ceci vous met à l'abri de toutes surprises dues au changement de longueurs d'ondes, (changement de résidence, nouvelles répartitions d'ondes internationales, etc...).

Le maniement des réglages principaux est très simple et se fait sur le devant du poste. Même les réglages secondaires, (bases de temps verticale et horizontale, linéarité oscillateur, etc...), sont parfaitement accessibles par une trappe sur le devant, et munis de boutons permettant de corriger instantanément le moindre défaut.

La partie sonore a été réalisée avec le même souci de perfection, que la partie image.

Une contre-réaction intégrale rend la reproduction fidèle, en conservant ses qualités essentielles : pureté et relief sonore.

Le "TELEMASTER" s'adapte sur n'importe quelle tension du secteur alternatif et ne consomme que 170 watts

DOCUMENTATION SUR DEMANDE

COMPAGNIE DE TELEVISION

38, RUE DE L'AIGLE
LA GARENNE-COLOMBES (Seine)



*Le premier en date reste toujours
le premier par sa qualité!*



SUPERTONE "DUPLIX"

78 - 45 - 33 1/3 t. m.

A RÉGULATEUR ET RETOUR
AUTOMATIQUE DU BRAS

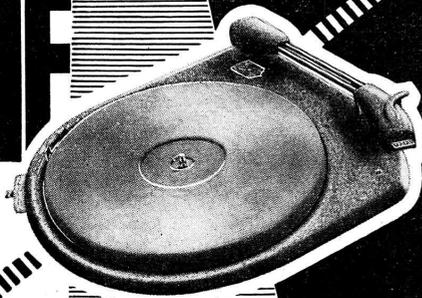
Sa musicalité

Ses performances

Ses exclusivités...

EN FONT UN TOURNE-DISQUES
D'UNE CLASSE A PART!

*Essayez...
Comparez!*



PLATINE

3 vitesses
à cellule réversible



**VALISE
ÉLECTROPHONE**

"Electro-quality"



**TIROIR
TOURNE-DISQUES**

noyer
ou palissandre

SUPERTONE

**TIROIRS, ELECTROPHONES
CHASSIS NUS, VALISES.**

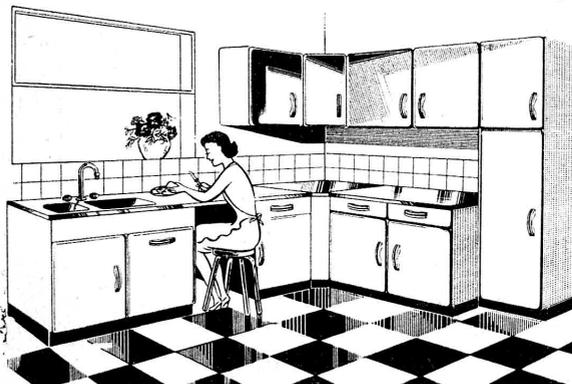
EN VENTE CHEZ
TOUS LES BONS DISQUAIRES

10 BIS, RUE BARON - PARIS-17^e TÉL. MAR. 22-76
SALON DE LA PIÈCE DÉTACHÉE - Allée D - Stand 6

Publi S.A.R.P.

LES BLOCS JUXTAPOSABLES

OYO
BLOCS CUISINE



SONT LES ÉLÉMENTS INDISPENSABLES DE LA CUISINE MODERNE

Nos blocs particulièrement robustes sont étudiés pour assurer confort et commodité.

Ils répondent aux besoins réels et aux goûts de votre clientèle.

Chacun des éléments répond à un usage bien défini.

Recouverts d'un super-émail blanc ils resteront toujours propres et nets; vous n'en aurez jamais de reproche, au contraire ils vous assureront une bonne publicité.

Nos prix sans concurrence, les remises que nous vous consentons vous assurent de substantiels bénéfices

PRIX DE DÉTAIL

BLOCS DU HAUT		
Hauteur : 80 — Profondeur : 36		
H 50, largeur 0,50 m	15.315
H 100, largeur 1 m	23.130
HC (coin), profondeur 0,60 m	17.080
ARMOIRE A BALAIS		
Hauteur 210 — Profondeur 36		
A 50, largeur 0,50 deux portes	33.650
B 100, largeur 1 m quatre portes	56.200
BLOCS DU BAS		
Hauteur 80 à 90 — Profondeur 56		
B 50, largeur 0,50 m 1 tiroir	26.955
B 50 TT 100, largeur 0,50 m avec table de travail 1 m	29.170
B 100, largeur 1 m 2 tiroirs	40.220
B 100 TT 150, largeur 1 m avec table de travail 1,50 m	43.435
BC (coin), prof. 0,60 m couvercle au dessus	25.015
EV 100, bloc-évier 1 m céramique	42.265
EV 100, bloc-évier 1 m inoxydable	62.185
Suppl. pour tiroir à légumes (TL) ou vidéo-ordure (TVO)	1.800

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF POUR LA FRANCE.

LOGISCLAIR 114, Av. Paul Vaillant Couturier
KREMLIN-BICÊTRE Seine • Tél. : Italie 14-98

AGENTS, REPRÉSENTANTS
DEMANDÉS TOUTES RÉGIONS

Publi SARP

Le créateur de la résistance pour couverture chauffante

Présente :



3 Solutions AU PROBLÈME DE LA Couverture Chauffante

- 1 LE CORDON CHAUFFANT « Jidé »
Permet de confectionner soi-même et très facilement une couverture chauffante
- 2 LE CHAUFFE LIT FILET « Jidé »
Peu encombrant, très léger, facilement transportable
Résistance incassable boudinée en spirale par procédé "breveté"
- 3 LA COUVERTURE CHAUFFANTE « Jidé »
Confortable, pure laine de belle qualité.
Sécurité garantie. Quatre teintes ciel, rose, vert, or

TROIS SÉRIES DE PRIX

suivant les possibilités de vos clients

REPRÉSENTANTS DÉPOSITAIRES :

GRENOBLE : M. CHARLAS, 3, r. Casimir-Brenier

LILLE : M. DELEBARRE, 42, rue de Beuvignat

LYON : M. PAULT, 36, rue Dubois

M. BOUCHARLAT, 10, pl. des Célestins

MARSEILLE : M. BRANCHE, 184, rue Paradis

PARIS : M. SIMON, 6, square G.-Fauré

ROUEN : M. VALLAS, St-Jacques-Darnetel

VICHY : M. ARNOULT, Palais des Parcs,

square Leclerc.

« Jidé » 66, Rue François-Chénieux
LIMOGES (Hte-Vienne) - Tél. 41-80

DEVENIR DISTRIBUTEUR SATAM PRESTCOLD

OUI...
parce que



Ce sont des Réfrigérateurs Ménagers construits en France par SATAM qui a 3/4 de siècle d'expérience dans l'Industrie du Froid.

Ils sont équipés du groupe hermétique - PRESTCOLD G. B. - (la plus grande production anglaise de Réfrigérateurs).

Vous serez donc sûr de satisfaire pleinement votre Clientèle en vendant le SATAM-PRESTCOLD, d'autant que : SATAM possède un standing financier et Technique qui donnera toute confiance à vos Clients.

SATAM assure pour vous la garantie de 5 ans, par son réseau complet de concessionnaires, tous Techniciens frigoristes qualifiés.

SATAM
Froid

Société Anonyme au Capital de 364 Millions
17 bis BD PASTEUR, PARIS-XV-SUF. 19-01

SALON DES ARTS MÉNAGERS - Stand C. 8 A. - Grande Neuf

“La Conjoncture”

à la veille du Salon des Arts Ménagers

ET tout d'abord, comment s'est passé la fin de l'année 1952... et le commencement de 1953 ?

Le dernier trimestre 1952, de l'avis de professionnels-revendeurs bien placés et connus, s'est soldé, dans l'ensemble par une forte diminution des ventes par rapport à la même période de 1951.

C'est surtout le réfrigérateur et la machine à laver qui ont accusé la baisse notoire signalée ici.

Certes, toute une éducation du public est à faire pour qu'il achète l'hiver le réfrigérateur sans attendre la canicule.

D'une manière générale, et cela s'explique par la conjoncture présente, on a boudé les ensembles électro-ménagers représentant un certain prix.

Par contre, à l'époque des « cadeaux », les petits serviteurs du foyer ont fait recette. Certains même, comme les rasoirs électriques et les couvertures chauffantes ont connu une vogue accrue. Les fabricants de radiateurs électriques eux aussi ont connu un regain d'activité qui est loin d'ailleurs d'être terminé, car ceux-ci se vendent aussi bien (sinon mieux parfois) en demi-saison ; le marché d'ailleurs est relativement saturé.

La même remarque d'ailleurs peut s'appliquer aux aspirateurs de poussière, à la cireuse (en gros progrès) ; le quidam, même déjà pourvu, peut chercher à remplacer son appareil par un autre plus perfectionné (aspirateurs-balais et sèche-cheveux, etc...) et plus maniable (poids, encombrement, etc...).

Au mois de janvier s'est encore accentué le ralentissement général d'activité observé, mais cela ne doit pas nous inquiéter outre mesure...

Nos pères parlaient déjà de la « trêve des confiseurs » et ce n'est pas une vaine expression ! Une note reconfortante est d'ailleurs à enregistrer : la baisse des affaires dans l'électro-domestique a été moins forte que dans d'autres branches du commerce.

Telle est en peu de mots la conjoncture de nos industries à la veille du Salon des Arts Ménagers.

Actuellement, le public attend la grande exposition annuelle pour fixer son choix...

Revendeurs, si cela vous est possible, rendez-vous aussi à cette grande manifestation pour vous documenter sur les fabrications actuelles et prendre le « pouls » des visiteurs...

Si vous ne pouvez vous déplacer (et même dans le cas contraire), vous aurez certainement intérêt à consulter nos prochains numéros qui contiendront des comptes rendus illustrés du matériel exposé.

G. D.

LE XXII^e SALON DES ARTS MÉNAGERS OUVRE SES PORTES AU GRAND PALAIS

Cette année encore, tous les efforts ont été faits, aussi bien par les organisateurs que par les exposants, afin que ce Salon justifie la place de grande manifestation d'intérêt national, à retentissement mondial, qui est maintenant la sienne.

Inutile d'ajouter qu'à l'intention toute spéciale de nos lecteurs lointains ne pouvant se déplacer, nous visiterons pour eux soigneusement ce Salon afin de les renseigner utilement dans nos colonnes sur les fabrications exposées.

PUBLIÉ PAR

LES ÉDITIONS TECHNIQUES
ET PROFESSIONNELLES
G. DUFOUR

18 bis, VILLA HERRAN - PARIS (XVI^e)
C. C. P. 699-67 PARIS - Tél. : TRO. 22-82

Échos et Nouvelles

La Foire Internationale de Lille se tiendra du 18 avril au 3 mai

On se souvient de l'immense succès commercial qu'a remporté la Foire Internationale de Lille 1952, malgré une conjoncture économique assez défavorable. Formée de 3500 exposants et représentant un groupement de firmes de 17 nations différentes, elle avait accueilli 1 500 000 visiteurs, dont 300 000 de Belgique. Provoquant le déplacement de près de 60 journalistes étrangers et la formation d'un dizaine de trains spéciaux, son Service d'Accueil avait organisé la réception de 1200 « visites d'acheteurs groupés » et d'un millier d'autocars. Mais le résultat essentiel était celui-ci : tandis que deux Congrès nationaux professionnels et 10 Assemblées générales corporatives se déroulaient dans le cadre de la Foire, l'estimation du chiffre des affaires traitées en quinze jours par les exposants approchait des 35 milliards.

Cette année, la Foire de Lille reprendra sa place d'avant-guerre dans le calendrier des Foires Internationales et se déroulera du 18 avril au 3 mai. Ce retour à une époque beaucoup plus favorable aux affaires a incité d'importantes firmes françaises et étrangères à intégrer la Foire de Lille dans leur programme

de propagande et ce sont des Sections élargies et enrichies qui seront présentées aux visiteurs de cette manifestation.

Par le nombre et la qualité de ses Exposants, la Foire de Lille 1953 présentera une synthèse complète des activités scientifiques et industrielles de l'Europe et tout homme d'affaires avisé et pratique en profitera pour retirer le plus de profits possibles d'une visite à la fois agréable et hautement instructive.

Naissance à Paris de l'ère électro-ménagère entièrement automatique

Dans ses somptueux salons d'exposition du 44 rue de la Boétie, Varnett conviait dernièrement le Tout-Paris à un cocktail à l'occasion de la première présentation en France des appareils électro-ménagers américains « Hot-point ».

En présence de M. John Haigh, consul des Etats-Unis et Mme, la Politique, l'Industrie et le Commerce radio-électrique au complet, la Presse, le Théâtre ont été unanimes à admirer les différents appareils dont le fonctionnement entièrement automatique apporte une véritable révolution dans le domaine électro-ménager.

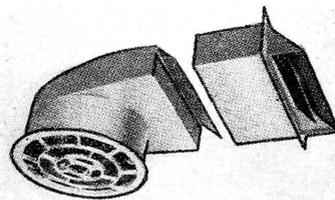
(Suite page 305)

Fabrication étrangère

Ventilateur de plafond

Dans les immeubles modernes, on installe aujourd'hui un faux-plafond dans les cuisines. Il communique directement par une grille avec l'air extérieur.

C'est pourquoi une fabrique américaine (Shepler) a présenté un ventilateur pour plafond. On ne voit, lorsqu'il est installé, qu'une grille



décorative, ce qui aurait pu aussi être fait dans les wagons des trains, au lieu des ventilateurs apparents.

Par la grille, on peut dégager entièrement le moteur pour révision. Lorsqu'on met le moteur en route, les deux soupapes qui ferment le conduit à l'intérieur et à l'extérieur s'ouvrent automatiquement. Les hélices ont des pales de 25 cm et aspirent sans bruit appréciable.

(Shepler Mfg Co 1325 Sheffield St. Pittsburgh 12 Pa USA).

MARQUE DE QUALITÉ DU FROID

Le Comité de Direction de la Marque F.N.A.F. s'est réuni le 16 janvier 1953.

Après examen par le Comité des propositions du Jury et des résultats enregistrés pour chacun des appareils examinés, la marque F.N.A.F. pour climats tempérés et climats tropicaux, est attribuée aux réfrigérateurs ménagers ci-après :

1° CLIMATS TEMPERES

a) Appareils à compression

Sté FRIGEAIVA — 2, Rue de Lasteyrie, Paris.

Appareil à compression — Groupe hermétique « Sterne » — Alimentation par capillaire — Capacité utile 160 dm³.

Sté FRIGECO — 38, Avenue Kléber, Paris.

Appareil à compression — Type J 7 — Groupe hermétique « Frigéco » — Alimentation par capillaire — Capacité utile 187 dm³.

Sté FRIGIDAIRE — 56, Avenue Louis-Roche, Gennevilliers, (Division de la General Motors France).

Appareil à compression — Type « Royal 922 » — Groupe hermétique « Frigidaire » — Alimentation par capillaire — Capacité utile 270 dm³.

b) Appareils à absorption

Sté ELECTROLUX — 26, Boulevard Malesherbes, Paris.

Appareil à absorption « Frigélux » à chauffage électrique — Type L-302 — Série C — Equipé avec appareil frigorifique « Electrolux » Type 46-A — Capacité utile 78 dm³.

Sté ELECTROLUX — 26, Boulevard Malesherbes, Paris.

Appareil à absorption « Frigélux » à chauffage électrique — Type L-155 — Série C — Equipé avec appareil frigorifique « Electrolux » type 15-A-2 — Capacité utile 41 dm³.

Cie FRANCO-SUISSE DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE — 53, Rue d'Orgefont, Paris.

Appareil à absorption « Réfrigor » à chauffage électrique — Capacité utile 58 dm³.

Cie FRANCO-SUISSE DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE — 53, Rue d'Orgefont, Paris.

Appareil à absorption « Réfrigor » à chauffage électrique — Capacité utile 16 dm³.

2° CLIMATS TROPICAUX (ambiance 40° C)

Sté FRIGIDAIRE — 56, Avenue Louis-Roche, Gennevilliers.

Appareil à compression — Type « Royal 922 » — Groupe hermétique « Frigidaire » — Alimentation par capillaire — Capacité utile 270 dm³.

La Présidence du Comité de Direction de la marque de qualité F.N.A.F. a été confiée à M. Jacquelin (Chambre Syndicale des Constructeurs pour le Matériel Industriel) à la suite du décès de M. Clemançon survenu le 1^{er} janvier.

Nous exprimons à la famille de M. Clemançon nos sentiments de sympathie et nos très sincères condoléances.

7E MA 8385

SAVEZ-VOUS

que pour

22.500^{frs}

TAXE LOCALE EN SUS

Pulsette

Fait de votre lessiveuse une machine à laver à ondes soniques qui seule n'use pas le linge. Le principe entièrement nouveau de PULSETTE, le lavage par les ondes, a pour but de s'attaquer uniquement aux salissures et non au linge leur support.

PULSETTE est parfaite pour les grosses lessives comme pour les savonnages les plus délicats PULSETTE lave jusqu'à 8 kg de linge sec en une seule fois. PULSETTE fonctionne pendant l'ébullition de la lessive. PULSETTE se range dans la lessiveuse habituelle.

OCEL

4, Bd HAUSSMANN - PARIS
(Carrefour Richelieu-Drouot) TÉL. : TAI. 86-24
CONDITIONS DE VENTE A CRÉDIT

Salon des Arts Ménagers
Stand C. 16 - Grande Nef.

Une cuisinière sympathique!

FONCTIONNANT AU GAZ OU AU BUTANE
A L'ELECTRICITE
MIXTE (gaz - électricité - charbon)

Entièrement émaillée BLANCHE.
Four à grande capacité
HUBLOT permettant la surveillance de la cuisson sans ouvrir la porte du four
Étuve sous le four.

C'est une production...

ACER

Demandez notre Catalogue N° 20 à :
Société A.C.E.R. - Les Roches-de-Claude (Isère)

Voici pourquoi...

Les blocs cuisine **COMERA**
en bois superémaillé au DUCO

sont faciles à vendre!



COMERA répond à la mode, aux besoins et aux goûts de votre clientèle : c'est la cuisine où tout est facile...

Comera est facile à vendre.

COMERA, grâce à une publicité ininterrompue, crée chaque jour de nouveaux clients, dont les adresses vous sont immédiatement transmises...

Comera vous aide à vendre

COMERA se préoccupe des intérêts de ses concessionnaires et leur accorde une remise importante.

Comera est plus intéressant à vendre

Il reste peut-être une concession libre dans votre secteur. Demandez à **COMERA** de vous envoyer tous les renseignements utiles sur ses fabrications et ses conditions.

COMERA

134, RUE DE LA GARE A ERMONT (S.-&-O.)

"SALON des ARTS MÉNAGERS - GALERIE NORD-OUEST
(MEUBLES de CUISINE) - STANDS 13 et 15"

Nous avons déjà eu l'occasion de décrire, dans des études précédentes, les machines soniques, sinon supersoniques, destinées au lavage du linge, et, éventuellement, à celui de la vaisselle. Ces opérations sont, sans doute, très simples au point de vue mécanique et chimique, et dans les appareils électro-mécaniques ordinaires, on applique, le plus souvent, sous une forme plus ou moins modifiée, les méthodes très anciennes des lavandières.

On trempe le linge avant lavage, cette opération pouvant, d'ailleurs, être supprimée, et on fait bouillir. Une solution intermédiaire consiste à chauffer l'eau entre 70° et 80°, simplement pour permettre un meilleur lavage.

Le chauffage de l'eau assure une meilleure action des produits de lessive à une température supérieure à 50°, sinon la destruction des microbes et des germes, ce qui nécessite une température de l'ordre de 90° au minimum. Les lainages et soieries, et, le linge de couleur, sont simplement lavés à l'eau tiède.

Les produits de lessivage, renforçant du savon et des composés oxydants, sont destinés à enlever les taches. L'eau calcaire risquerait, en outre, de former un composé insoluble avec le savon; d'où la nécessité d'adoucir l'eau de lavage avec un produit alcalin.

L'agitation de l'eau de lavage

L'opération essentielle du lessivage consiste toujours dans l'agitation du linge, le brassage, et le passage forcé du liquide à travers la masse. L'agitation de la masse d'eau de la cuve, sans action directe sur le linge, assure, comme nous l'avons déjà montré, de grands avantages. La masse du linge n'a plus à supporter une usure particulière, et le courant d'eau assure cependant une élimination parfaite de toutes les impuretés adhérant à la trame.

La mise en mouvement de l'eau de la cuve peut être obtenue avec de petites turbines à palettes, ou des hélices, tournant à une vitesse de l'ordre de 1 200 tours à la minute. On peut également produire dans la masse du liquide des vibrations ou des impulsions à une fréquence relativement basse, et d'ordre sonique, généralement comprise entre 30 et 100 cycles par seconde, et, c'est pourquoi les machines correspondantes ont reçu ce nom d'appareils soniques.

En réalité, et quel que soit le dispositif, on ne produit donc pas ainsi dans la masse du liquide de véritables ondes soniques et, a fortiori, ultra-soniques, mais, uniquement, des pulsations purement mécaniques. L'action produite est ainsi uniquement d'ordre mécanique, tout en étant simple et efficace.

Peut-on employer les ultra-sons ?

Peut-on aller plus loin, et, réaliser des appareils, dans lesquels on produirait réellement dans la masse du liquide des ondes ultra-soniques, et tout d'abord, quels seraient les avantages d'une telle machine ?

L'agitation ultra-sonique, dans un liquide de ce genre, produit, sans l'aide d'un échauffement, ni même l'addition de produits chimiques particuliers, des effets chimiques et physiques, la coagulation de particules de tous genres en suspension, ou attachées aux parois, et le dégazage,

LE LAVAGE A FROID ET SANS SAVON !

Les machines à laver "ultra-soniques"

consistant dans l'expulsion des gaz contenus dans le liquide. Il peut se produire, également, une sorte de transformation moléculaire, et un état instable de réactivité chimique, dû à des activations par choc, au martèlement de la matière avec une cadence très élevée. Les vibrations; accélèrent les réactions, et, produisent, en particulier, une action oxydante, par suite de la décomposition de l'eau. L'accélération des molécules du liquide est très grande, et, peut atteindre quelque 20 000 kilomètres par seconde, tandis que les déplacements restent extrêmement faibles, et de l'ordre d'une fraction infime de millimètre.

La réalisation des machines à laver ultra-soniques

Les avantages indéniables des machines à laver ultra-soniques ne doivent pas faire oublier les difficultés de leur réalisation industrielle, et de leurs applications commerciales. En général, l'application de dispositifs ultra-soniques dans l'industrie entraîne actuellement des frais élevés, non seulement à cause du prix d'établissement des appareils eux-mêmes, mais, par suite du mauvais rendement en énergie des phénomènes électro-acoustiques considérés.

Le problème à considérer ici consiste à appliquer une énergie ultra-sonique relativement importante à une masse déterminée de liquide, et, on peut adopter, soit un projecteur ultra-sonique, mis en vibration par un générateur électronique, soit un dispositif électro-mécanique, fonctionnant directement dans la masse même du liquide.

Ce dernier procédé permet d'obtenir directement de l'énergie vibratoire au sein du liquide de lavage lui-même, en employant simplement l'énergie transmise par un courant de liquide sous pression, produit à l'aide d'une pompe. Le principe initial consiste à obtenir des vibrations du liquide, analogues à celles d'un corps solide, grâce à un phénomène d'auto-excitation. Les vibrations obtenues à la fréquence même de résonance du liquide, et, sur une masse déterminée, ne restent pas localisées; elles sont transmises à toute la masse, comme à un corps solide.

En pratique, on emploie une sorte de sifflet à eau, comportant un ajustage placé en face d'un biseau, et, sur lequel nous avons donné des indications dans l'article déjà cité. Grâce à une pompe, le liquide sous pression est envoyé dans l'ajutage; il se produit des vibrations ultra-sonores, dont la fréquence dépend de la fréquence propre du biseau, et ces vibrations sont transmises à toute la masse du liquide (fig. 1).

Les premiers appareils réalisés

Les modèles d'expérience, déjà réalisés en France, comportent des cuves en pyrex démontables d'une hauteur de 20 cm, d'un diamètre de 15 cm, et, d'une capacité de 3,5 litres seulement, avec projecteur ultra-sonore piézo-électrique enfermé dans un carter métallique réuni à la masse de la cuve. Le disque piézo-électrique est facilement démontable, et, ce projecteur peut être également placé sur la paroi verticale d'une cuve quelconque.

(Suite page 305)

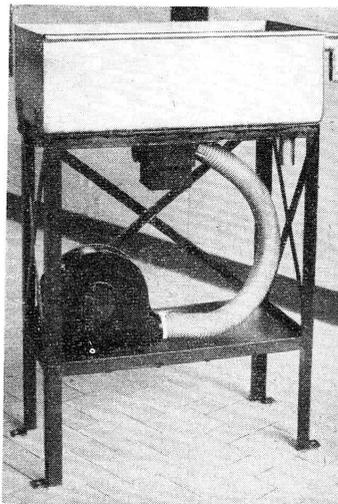


Fig. 1. — Machine ultra-sonique établie avec un générateur mécanique genre sifflet à eau (montage allemand).

Quel serait l'effet d'une véritable machine à laver ultra-sonique ? Sans même employer d'eau chaude, de savon, et de détergent, les seules vibrations intenses et à grande fréquence peuvent mettre l'eau au contact de tous les points du tissu, en enlevant complètement toutes les particules de saletés et d'impuretés quelconques, restant en suspension, ou attachées à la trame. Ces particules sont agglomérées, et tombent au fond de la cuve.

L'action des ondes ultra-soniques, lorsque la pression de radiation atteint une valeur suffisante, permet ainsi un lavage extrêmement rapide sans savon, et une stérilisation du linge sous certaines conditions.

LA PAGE DU SYNDICAT NATIONAL DU COMMERCE RADIO-TÉLÉVISION ET DE L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER

18, Rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e) - Chèque Postal Paris 4.553-33

Président : J. GUTH - Tél. OPÉ. 31-85

GROUPE DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE

Le 2 février 1953 a eu lieu, au Siège du S.C.R.E.M. une réunion commune des Comités Radio et Electro-Ménager.

Nous donnons ci-dessous, le compte rendu succinct de cette réunion :

Fusion des Comités Radio et Ménager.

Le Groupe Départemental de la Seine groupera désormais les adhérents Radio et « Ménagers ». Cette décision a été prise en raison de la communauté des problèmes qui se posent aux deux branches.

En conséquence, le Groupe comportera un Comité et un Bureau communs.

Renouvellement du Bureau

Par suite de la décision prise par M. Donnève, de se démettre de ses fonctions de Président du Groupe, pour raison de santé, le Comité a été appelé à procéder au renouvellement de son Bureau.

Sont élus : MM. Donnève, Président d'Honneur.

Debry, Président.
Defay, Guérin, Hamm, Piriac, Vice-Présidents.

Carpentier, Secrétaire Général.
Boselli, Secrétaire-Adjoint.
Lamadon, Trésorier.
Deslaurier, Trésorier-Adjoint.

Protocole E.D.F.

Les pourparlers engagés en vue de la signature d'un Protocole National, entre Electricité de France et les Syndicats représentant les professions intéressées à la vente du matériel électro-ménager, ont abouti.

Un texte définitif est actuellement soumis aux différentes Organisations Professionnelles en vue de sa ratification prochaine.

Situation du Marché

Le développement des Groupements d'Achats, ayant pour corollaire celui du gâchage des prix, a été longuement examiné.

Des propositions concrètes ont été soumises, dont l'adoption pourrait amener la solution de ce problème ancien et toujours d'actualité.

Ces propositions seront soumises à l'approbation du Conseil National.

Questions diverses

Le Comité a été informé :

1^o de la création, sous le patronage de la Confédération des Commerçants Détaillants de France, du « Comité National Interprofessionnel de Défense des Locataires Commerçants », lequel a notamment pour but la défense de ses Membres contre les fixations abusives du prix des loyers, le refus de renouvellement des baux, etc...

2^o du fonctionnement de l'Union Générale des Assurés (U.G.A.) (1), et des conditions spéciales qu'elle consent aux membres du S.C.R.E.M. et des Syndicats Professionnels, pour la souscription de contrats d'assurances couvrant les risques sociaux et les risques terrestres, en une police unique.

Prochaine réunion sur convocation.

ASSURANCE VIEILLESSE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

La Caisse de Prévoyance Sociale de l'Équipement Électrique, Radio-Électrique et Téléphonique, 14, rue Clapeyron, Paris (8^e), nous communique :

Dernier délai ouvert aux négligents jusqu'au 4 mars 1953

Les Caisses d'assurance vieillesse auxquelles doivent obligatoirement adhérer tous les commerçants et industriels en activité depuis le 1^{er} janvier 1949, viennent d'accorder aux négligents qui ne se sont pas encore fait inscrire, un dernier délai pour se mettre en règle et retrouver par là le bénéfice des droits acquis par leur carrière passée, que leur retard avait laissé prescrire.

C'est avant le 4 mars 1953 qu'ils doivent régulariser leur situation auprès de leur Caisse, le choix étant laissé, pour les professions ayant, comme la nôtre, une Caisse professionnelle, entre celle-ci et la Caisse interprofessionnelle locale.

Le décret du 1^{er} décembre 1952, paru au J.O. du 4, qui a pris en leur faveur cette mesure bienveillante, a également assoupli le régime de retraite dont pourront bénéficier les adhérents nés avant le 1^{er} janvier 1899: il ne leur sera plus exigé, pour avoir droit à pension, d'avoir exercé pendant au moins quinze ans une profession commerciale, mais ils pourront obtenir une pension proportionnelle lorsque leurs versements auront porté sur un minimum de 90 points. En choisissant les classes élevées permettant d'acquiescer jusqu'à 24 points par an et en demandant à verser des cotisations de rachat pour les années passées, il suffit de quelques années pour avoir droit à cette pension proportionnelle.

FOIRE DE PARIS 1953

Officiellement, les membres du S.N.I.R. n'exposeront pas cette année à la Foire de Paris.

L'Administration de la Foire nous informe cependant que les halls de la Radio sont déjà complets.

(1) U.G.A., 1, rue des Italiens, Paris (TAL. 60-13).

VOLS D'APPAREILS

La Société Serret nous signale :

Faisant suite à la demande de notre client M. Moïsdon, 277, rue d'Estienne-d'Orves, à Colombes, nous vous signalons que les appareils suivants ont été volés la semaine dernière à notre client M. Moïsdon :

- 1 « 518 P » Power-Tone n° 4.882.
- 1 « 527 » Power-Tone n° 33.102.
- 1 « 515 » Power-Tone n° 2.683.
- 1 « Plutus » Serret n° 13.209.
- 1 « Armoric » Serret n° 20.182.
- 1 « T F 390 » Philips n° 95.022.
- 1 « B F 111 » Philips n° 16.410.
- 1 « L 124 » Philips n° 1.115.409.

Prière d'aviser, le cas échéant, M. Moïsdon.

NECROLOGIE

— Nous avons appris avec beaucoup de regret le décès, survenu le 12 février 1953, de M. Georges Dubois, Fondateur des Etablissements « Au Pigeon Voyageur ».

Nous adressons à sa Veuve, à sa famille et à ses associés MM. Moutaillier et Letellier, nos sentiments de sympathie et nos très sincères condoléances.

— Nous apprenons avec la plus grande peine le décès de notre excellent confrère de St-Germain-en-Laye, M. Mionnet. Nous prions Mme Mionnet et sa famille d'agréer nos plus vives condoléances.

— Nous avons appris le décès de Mme et M. Belin, survenus les 18 et 21 janvier.

Nous adressons à leurs fils, MM. Louis et Jean Belin et à leur famille, nos très sincères condoléances.

— Nous avons reçu avec peine l'avis de décès de M. Paul Barralon, ing. E.E.I.P., décédé à Venise (A.-M.) dans sa 52^e année. Nos condoléances émues.

— M. Maurice Saurel, Commandeur de la Légion d'honneur, président honoraire de la Cie des Lampes, vice-président de la Cie Thomson-Houston, est décédé à Paris, 39, rue Decamps. Les obsèques ont eu lieu le 21 janvier dernier.

— C'est avec émotion que nous apprenons le décès de M. François Grammont, officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de Guerre, Président et Administrateur des établissements industriels bien connus. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

RADIO-TÉLÉVISION

EN MARGE DU PLAN DE COPENHAGUE...

Les radioélectriciens du Bas-Rhin sont mécontents !...

UNE longue lettre ouverte a été récemment adressée aux conseillers généraux de ce département par la Corporation obligatoire des Patrons radioélectriciens du Bas-Rhin, pour protester avec force contre le Plan de Copenhague actuellement en vigueur.

Les Radioélectriciens du Bas-Rhin se plaignent de ce que les auditeurs les assaillent de réclamations concernant plusieurs émetteurs reçus à la fois sur les mêmes réglages des récepteurs (1).

« Ceci ne provient pas, disent-ils, d'un défaut des récepteurs, mais de ce qui surtout en P.O. là où il n'y a de la place que pour 110 émetteurs actuellement, plus de cinq cents stations émettent.

« Si ces derniers continuent à se multiplier comme depuis deux ans, le moment arrivera fatalement où dans toute l'Europe, on ne pourra plus écouter que les émetteurs locaux et il est permis de se demander si ce n'est pas ce que l'on recherche, c'est-à-dire couper les auditeurs de n'importe quel pays de tout contact avec les autres pays.

« Nous croyons, conclut la lettre, que la France, promotrice de l'Union Européenne, est toute désignée pour prendre l'initiative d'une nouvelle conférence internationale de répartition des longueurs d'ondes en donnant le bon exemple et en proposant d'abandonner bon nombre des 22 longueurs d'ondes utilisées qui ne servent à émettre, au grand maximum que 7 programmes différents (y compris ceux de l'Afrique du Nord)...

Il y aurait beaucoup à dire au sujet de cette pétition qui, si elle a le mérite de la franchise, comporte nombre de points discutables...

Car enfin, limiter le nombre des longueurs d'ondes nous semble assez malaisé... Plus facile est évidemment de limiter la puissance des émetteurs, ce qui éviterait, en partie, l'application du premier palliatif.

Quant à réunir une nouvelle Conférence... on sait ce que cela signifie : des mois perdus de discussions stériles et d'atermoiement...

Mais au fait, il existe une solution au problème...

L'Allemagne n'a-t-elle pas été strictement limitée dans le nombre de ses émetteurs ?...

Or, ne s'en est-elle pas élargissant tiré en s'annexant d'autres gammes d'ondes, tout simplement ?

Nous désignons ici la modulation de fréquence ou émissions sur ondes métriques dont nos lecteurs professionnels connaissent, à côté d'inconvénients mineurs les grandes supériorités techniques.

Là, peut-être, serait la solution élégante du problème posé...

G. D.

(1) Les lecteurs de cette région nous signalent entre autres, le brouillage du nouvel émetteur de Vienne émettant sur 388 m. (100 kW) par Stockholom (110 kW). De différents côtés, on nous informe par ailleurs la renaissance de « l'effet Luxembourg » déjà remarqué avant-guerre...

Échos et Nouvelles

Mesures de champ

En prévision de la prochaine installation des émetteurs de télévision dans le Sud-Est, des mesures de champ viennent d'être faites avec un émetteur de 25 W et une antenne télescopique de 9 m sur la fréquence de 204 Mc/s, aux points suivants :

1° Beffroi de Villeurbanne. Toute l'agglomération lyonnaise reçoit convenablement l'émission provisoire de 3 kW.

2° Pylône de la station de radiodiffusion de Trameyres à 220 m d'altitude : bonne réception dans la vallée de la Saône jusqu'à Tournus et dans toute la Bresse.

3° Sommet du Mont-Pilat. Bonne réception sans antenne dirigée au-delà de Tournus à 130 km à vol d'oiseau, avec garantie d'écoute de Chalon à Crest, par Mâcon, Bourg, la Côte Saint-André, Voiron, Vienne, Valence, Annonay, Yssingeaux, Saint-Etienne.

Les mesures de champ sont maintenant poursuivies à Marseille.

Télé-Maroc

La construction de la station de télévision de Casablanca se poursuit près de la route de Marrakech au kilomètre 7. Les bâtiments seront terminés à l'automne 1953, le poste émetteur sera achevé au printemps 1954. Les travaux sont effectués par la Compagnie marocaine de Radio-Télévision (Telma), qui a pris la suite de la Société d'Etudes créée par la Compagnie des Compteurs.

(L'Usine nouvelle).

Station de Monte-Carlo

Les émissions régulières sont prévues pour le printemps, avant celles de Strasbourg, Lyon et Marseille. Les essais techniques ont commencé sur l'antenne du Mont-Agel avec les porteurs de 52,40 et 199,70 Mc/s. La réception sera bonne sur toute la Riviera française et sur une partie de la Riviera italienne.

SALON DE LA PIÈCE DÉTACHÉE

Nous rappelons que cette importante manifestation annuelle ouvre ses portes le 27 Février à 10 heures et se tiendra jusqu'au 3 Mars inclus.

Nous invitons nos lecteurs à nous rendre visite aux Stands de la Presse

TÉLÉ-SERVICE

(SUITE DE LA PAGE 309)

L'amplification est égale évidemment à

$$A = \frac{E_1}{E_a} \cdot \frac{E_2}{E_1} \cdot \frac{E_3}{E_2}$$

La pente de la 6AK5 est de 0,005 A/V. La charge de V_1 et celle de V_2 est 1 000 Ω . Il résulte que $E_2/E_1 = SR_2 = 1\,000 \cdot 0,005 = 5$. De même $E_3/E_2 = SR_3 = 5$. Enfin l'autotransformateur L_1 fournit une amplification égale sensiblement au rapport de transformation, c'est-à-dire 5 également. L'amplification totale est $5 \cdot 5 \cdot 5 = 125$ fois.

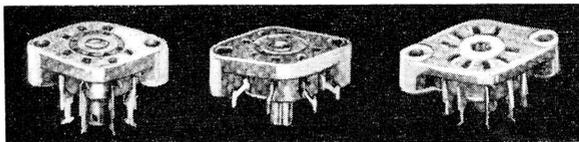


Fig. 4. — De gauche à droite : deux supports miniature à faibles capacités et faibles pertes et un support noval.

On peut la régler en remplaçant P_1 par un potentiomètre de valeur plus élevée, par exemple 1 000 Ω , en série avec une résistance fixe de 330 Ω . Lorsque la résistance du potentiomètre est en circuit la pente diminue et l'amplification aussi.

Mise au point, dépannage

En supposant que le technicien se trouve en présence d'un préamplificateur terminé, de ce genre, il aura à effectuer les opérations suivantes :

- 1° Vérification des tensions et des courants.
- 2° Alignement des circuits.

Pour vérifier les tensions et les courants il est nécessaire évidemment de connaître leurs valeurs correctes.

Si celles-ci ne sont pas indiquées par le constructeur de l'appareil, le metteur au point peut les calculer s'il connaît la HT disponible et les valeurs des éléments.

Envisageons ce dernier cas.

La 6AK5 a les caractéristiques suivantes lorsque la HT est de 150 V environ : $E_{c2} = 140$ V, $I_{c2} = 2,2$ mA, $I_a = 7$ mA, $E_{c1} = -3$ V environ.

Dans notre cas, si la tension réelle à la plaque est de 150 V, la tension aux points M et N sera également de 150 V. La HT étant E_b , volts et $R_s = R_0 = 500$ Ω , on a évidemment

$$E_b - 150 = (7 + 2,2) \cdot 500/1\,000 = 4,6 \text{ V}$$

ce qui donne une tension de 154,6 V d'alimentation.

Aux écrans on doit avoir 140 V ce qui donne

$$R_s = (150 - 140) / 0,0022 = 4\,500 \text{ } \Omega$$

ce qui est bien la valeur indiquée sur la liste des valeurs des éléments. On vérifiera de la même manière que pour trouver + 3 V aux cathodes, il faut que l'on ait $R_1 = R_2 = 330$ Ω pour un courant cathodique de $7 + 2,2 = 9,2$ mA.

En raison des tolérances admissibles on considère que le

montage est correct même si l'on constate des variations de 5 0/0 des tensions ou des courants.

L'alignement de ce montage est classique et il suffit de disposer d'un générateur accordé sur 46 Mc/s et très faiblement couplé avec l'antenne. Aux bornes de R_3 on connectera un indicateur d'accord de capacité négligeable.

Le dépannage est aussi simple : mesurer les tensions, vérifier les lampes, sonner les circuits, vérifier l'alignement.

Le montage est très facile à régler mais il n'en sera pas ainsi des montages que nous décrirons ultérieurement.

F. JUSTER.

L'étage changeur de fréquence

(SUITE DE LA PAGE 309)

Le montage représenté par la figure 3 correspond à l'utilisation d'une pentagride autoconvertisseuse. Il est possible d'utiliser l'écran comme anode oscillatrice, mais on ne bénéficie pas alors de tous les avantages des pentagrides. Le montage rationnel de l'oscillateur est celui qui est indiqué, c'est-à-dire à couplage cathodique. Les blocs accord oscillateurs du commerce devant être utilisés avec ce type de convertisseuse sont prévus pour un oscillateur du type ECO et comprennent en conséquence une cosse de sortie à relier à la cathode.

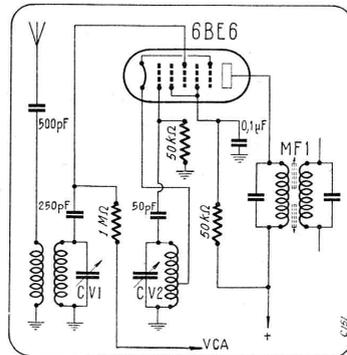


Fig. 2

Dans le cas de l'utilisation de la changeuse de fréquence miniature batterie 1R5, l'écran est employé comme anode oscillatrice. La fuite de grille oscillatrice (grille n° 1) est de 80 à 100 k Ω .

La commutation des bobinages accord et oscillateur n'est pas représentée sur les schémas des figures 1 et 2. La figure 3 indique cette commutation dans le cas d'un bloc accord oscillateur à trois gammes, comportant un trimmer de réglage en parallèle sur chaque bobinage. Un réjecteur MF du type série est disposé en parallèle sur le circuit d'entrée, afin d'éviter tout accrochage.

Dépannage de l'étage changeur de fréquence

Avant d'appliquer la méthode de vérification dynamique, commencer par mesurer les tensions des différents électrodes : cathode, écran, plaque oscillatrice, plaque modulatrice. S'il n'y a aucune différence de potentiel entre une électrode et la masse, vérifier les résistances qui

(Suite page 312)

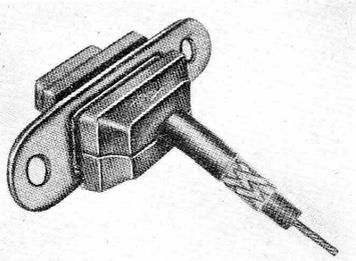


Fig. 5. — Entrée de câble d'antenne avec le coaxial correspondant dont nous avons mis à nu les divers éléments : fil central diélectrique, gaine métallique, gaine isolante.

Groupez tous vos Achats!

L'INCOMPARABLE
SÉRIE DES CHASSIS

SLAM

*Vous permettra de satisfaire
toutes les demandes de votre Clientèle*

SLAM 46.I.

4 Gammas : PO-GO-OC-BE
6 Lampes : 6BA6, 6BE6, 6AT6,
6AO5, 6AF7, 6XA.
HP 17 cm. à excitation.

15.500 fr.

Non câblé : 14.200 fr.

SLAM 48.G.

4 Gammas : PO-GO-OC-BE
8 Lampes Push-Pull : 6BA6,
6BE6, 2 6AV6, 2 6AQ5,
6AF7, 5Y3GB.
HP 21 cm. Grand cadran.
4 Glaces.

22.100 fr.

Non câblé : 20.600 fr.

SLAM

46.F.

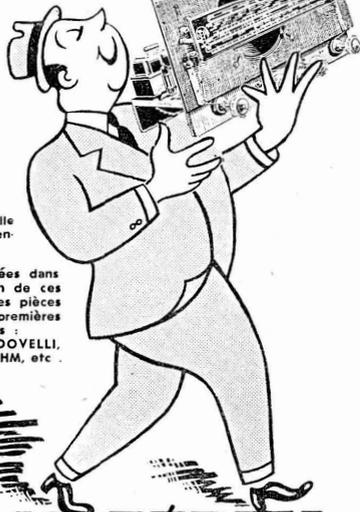
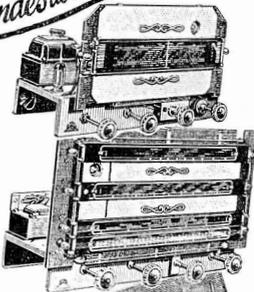
4 Gammas : PO-GO-OC-BE
6 Lampes :
6AF7, 6X4,
6BA6, 6BE6,
6AT6, 6AQ5,
HP 20 cm
à excitation.

16.500

Non câblé :
15.200 fr.

Remise habituelle
à MM. les Revendeurs.

Ne sont utilisées dans
la construction de ces
châssis que des pièces
détachées de premières
marques :
ALVAR, VEDOVELLI,
REGUL, RADIOHM, etc.



LE MATÉRIEL SIMPLEX

4, RUE DE LA BOURSE
PARIS-2° RIC. 62-60



PUB BONNANGE

JANUAIRES
55

depuis 1937...

nous
les construisons
et les installons !

leur supériorité
technique
et mécanique
est
INDISCUTABLE
ce sont
des productions

M. PORTENSEIGNE S.A.

au capital de 7.500.000 francs

80-82, RUE MANIN, PARIS (XIX) - BOTZARIS 31-19 & 31-26



Le Salon est organisé par :
Le S.I.P.A.R.E. (Syndicat des Industries de Pièces Détachées
et Accessoires Radioélectriques et Electroniques) avec la
collaboration de : La Chambre Syndicale des Constructeurs
de Compteurs, Transformateurs de Mesure et Appareils
Électriques et Electroniques de Mesure de Contrôle; Le S.C.A.E.T.
(Syndicat des Constructeurs d'Appareils Radio Récepteurs
et Téléviseurs); Le S.I.T.E.L. (Syndicat des Industries de Tubes
Electroniques); le Syndicat des Constructeurs Français de
Condensateurs électriques fixes

Invitation

Nous invitons nos lecteurs de la Métropole
de l'Union Française et de l'Étranger, à visiter
le SALON NATIONAL DE LA PIÈCE DÉTACHÉE
RADIO-TÉLÉVISION qui aura lieu à Paris, au Parc
des Expositions, Porte de Versailles, du 27 Février
au 3 Mars inclus.

Le Commerce Radio-Télévision et Électro-Ménager

Découpez cette invitation, elle sera valable
pour votre entrée gratuite au SALON

**SALON
RÉSERVÉ
AUX
PROFESSIONNELS**

Informations professionnelles

AMENDE INFLIGEE AUX VENDEURS DE POSTES DE RADIO EN DEFAULT

L'administration oblige les vendeurs de postes et d'ensembles de pièces détachées à faire connaître l'identité des acheteurs.

L'amende correctionnelle pouvant être appliquée aux commerçants en défaut est portée de 50 000 à 100 000 francs.

(Loi 5361 3.2.53. J.O. 4.2.53, p. 1064).

LE PROBLEME DES INSTALLATIONS DES ANTENNES DE TV A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Voici l'exposé des motifs et le texte de la proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale par M. Desson et les membres du groupe socialiste :

Mesdames, Messieurs,

Les progrès de la télévision et la diffusion de cette technique moderne posent incidemment un problème juridique. En effet, certains propriétaires s'opposent à l'installation des antennes de télévision qui sont indispensables au bon fonctionnement des postes de réception des émissions télévisées.

Ces propriétaires, se basant sur le caractère d'exception de la loi du 1^{er} septembre 1948 qui doit être interprétée restrictivement, estiment que, puisque le législateur n'a pas prévu dans l'article 72 l'obligation de laisser installer la télévision, ils peuvent refuser à leurs locataires l'autorisation d'effectuer les travaux nécessaires.

Or, il est évident que la télévision devient un moyen d'information et de transmission de la pensée sans cesse plus répandu.

Dans les régions de France qui sont couvertes par nos postes émetteurs nous avons, par rapport à l'Angleterre et aux U.S.A., un retard considérable qui se comble lentement. Il est inadmissible que des propriétaires puissent refuser l'installation d'une antenne de télévision.

La loi du 1^{er} septembre 1948 a prévu, dans le dernier alinéa de l'article 72, que les propriétaires ne pourraient s'opposer à l'installation du téléphone par leurs locataires dans les locaux loués.

Or, il est évident que la pose d'un poste téléphonique occasionne au moins autant de travaux que la pose sur un toit d'une antenne.

C'est pourquoi nous pensons nécessaire de permettre le libre développement de la télévision dans notre pays.

Nous vous demandons donc d'adopter la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI Article unique

Le dernier alinéa de l'article 72 de la loi du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel est ainsi rédigé :

« Le propriétaire ne pourra s'opposer à l'installation du téléphone et des accessoires des postes de télévision. »

NOTE DOCUMENTAIRE SUR LA COMMISSION D'HOMOLOGATION DU COMITE DE COORDINATION DES TELECOMMUNICATIONS DE L'UNION FRANÇAISE

Le Comité de Coordination des Télécommunications de l'Union Française (C.C.T.U.) qui approuve les spécifications unifiées, exerce son activité en ce qui concerne les homologations de types prévues dans ces spécifications, par l'intermédiaire de la Commission d'homologation du C.C.T.U.

Le « Règlement Relatif à l'Homologation de Type », approuvé par le C.C.T.U. définit :

— le but de l'homologation : Vérifier que des pièces détachées d'un type donné, produites par un fabricant déterminé, répondent à l'ensemble des conditions fixées par la spécification unifiée correspondante.

— les organismes appelés à participer aux opérations d'homologation, leur rôle et leurs responsabilités,

— la procédure d'homologation,

— le contrôle de la qualité homologuée.

La Commission d'Homologation du C.C.T.U., de création récente, comprend des représentants des organismes officiels de normalisation, des organisations professionnelles des producteurs de matériel des Télécommunications (S.N.I.R.), et des Administrations utilisatrices de ce matériel.

Le Laboratoire d'essais agréé est le Laboratoire Central des Industries Electriques, à Fontenay-aux-Roses (Seine).

Les constructeurs qui désirent faire homologuer celles de leurs productions pour lesquelles existent des spécifications unifiées du C.C.T.U. peuvent obtenir tous renseignements nécessaires au Secrétariat de la Commission d'Homologation du C.C.T.U., 10, rue Jobbé-Duval, Paris (15^e), Tél. : VAU. 90-10, ou au S.N.I.R., 23, rue de Lübeck, Paris (16^e) : Tél. KLE. 18-19.

LEGION D'HONNEUR

Nous avons relevé avec plaisir les nominations suivantes :

Au grade de commandeur

— Commandant Challengé de Ce vins (J.-P.), délégué administratif des Ateliers de Montages Electriques.

Au grade de commandeur

— Colonel P. Aujames, secrétaire délégué de la Fédération nationale des Syndicats des Industries Radioélectriques et Electroniques.

— M. Aubé, Pierre-Adolphe-Louis, Délégué Général de la Fédération Nationale des Syndicats des Industries radioélectriques et électroniques.

— C'est avec grand plaisir que nous avons appris l'élevation au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. Boubet, le sympathique animateur de la maison « FILM ET RADIO ».

Au grade de chevalier

— M. Lizon, président du Syndicat des Industries de Matériel Professionnel Electronique et Radioélectrique.

— M. Védovelli, président du Syndicat des Industries de Pièces détachées et Accessoires Radioélectriques et Electroniques.

CONSEILLER DU COMMERCE EXTERIEUR

Félicitations sincères pour la nomination de :

— M. Lagier, Antonin, Président-Directeur général des Ets Lagier au titre de Conseiller du Commerce Extérieur.

— M. Rojat, actif trésorier du S.P.I.R.E. de Lyon.

Cette nomination amplement méritée sera fêtée entre camarades au siège du S.P.I.R.E., ainsi que l'a annoncé son président M. Bouniol.

C'est avec une stupeur douloureuse que nous avons appris la mort subite, à l'âge de 66 ans, de M. Albert Chapuis, dessinateur-technicien.

D'une grande compétence dans sa spécialité et d'un dévouement exemplaire, notre vieux collaborateur portait la responsabilité de milliers de schémas dans les diverses publications E.T.P. depuis plus de 20 ans !

A sa veuve éplorée, à son fils, à sa famille, nous adressons l'expression de nos condoléances émues !

Questions fiscales

DECLARATIONS A SOUSCRIRE EN 1953

PAR LES CONTRIBUABLES PASSIBLES DE L'IMPOSITION SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Elles doivent parvenir avant le 1^{er} mars aux Inspecteurs des Contributions Directes.

Ce délai est prorogé jusqu'au 31 mars 1953 pour les Commerçants et industriels imposables d'après le bénéfice réel et dont l'exercice comptable est arrêté au 31 décembre.

Le modèle 1 est destiné aux Commerçants et Industriels.

(Communiqué Min. Finances 5.2.53)

SOLIDARITE FISCALE DU MARI ET DE LA FEMME

Rép. Min. J.O. Déb. Parl. (A.N.)
21.1.53, p. 114.

La législation fiscale prévoit, dans certains cas, la solidarité de la femme mariée pour le paiement d'impôts dus par le mari. C'est ainsi qu'aux termes de l'article 1685 du Code Général des Impôts, chacun des époux, lorsqu'ils vivent sous le même toit est solidairement responsable des impositions assises au nom de son conjoint au titre de la contribution mobilière et de la surtaxe progressive. Il en résulte que lorsque le mari est assujéti à ces impôts, la femme, même séparée de biens, peut être poursuivie pour ses biens propres, jusqu'à la vente inclusivement, pour leur recouvrement, à la condition qu'elle ait cohabité avec lui au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Par ailleurs, la législation fiscale édicte dans de très nombreux cas la solidarité de toutes les parties entre lesquelles intervient un acte civil ou judiciaire, pour l'obligation au paiement des droits d'enregistrement auxquels cet acte donne ouverture, en sorte que ces droits peuvent être réclamés en totalité, par l'administration, à l'une quelconque desdites parties, même s'ils ne doivent pas être supportés définitivement par elle.

RECTIFICATION DE L'EVALUATION DES STOCKS

On sait qu'en vue d'obtenir la plus-value résultant de la rectification de l'évaluation des stocks, ne soit pas comprise dans le bénéfice imposable pour la fraction qui provient de dissimulations afférentes aux exercices couverts par l'amnistie, les entreprises doivent justifier

de la valeur réelle de leur stock à l'ouverture du premier exercice pour lequel elles ne bénéficient pas de cette amnistie, c'est-à-dire — d'une manière générale — à l'ouverture de l'exercice 1951.

Pour apporter cette justification, les entreprises peuvent normalement recourir à tous les moyens de preuve de droit commun.

Toutefois, l'Administration considère que la valeur réelle du stock à l'ouverture de l'exercice 1951 ne saurait, en principe, être déterminée uniquement en fonction de sa durée de rotation.

Mais, il est rappelé que dans le cas où les entreprises ne sont pas en mesure d'apporter les justifications visées ci-dessus, il est admis d'une manière générale qu'un quart seulement de la sous-évaluation des stocks révélée par la production d'une déclaration rectificative, doit être compris dans le bénéfice de l'exercice clos en 1951 (1), le surplus étant considéré comme provenant de dissimulations antérieures et étant, par conséquent, couverts par l'amnistie.

(Rép. min. Joseph Denais, dép. J.O. 5 octobre 1952. Déb. A.N. p. 4007, N° 3559).

DECLARATIONS A SOUSCRIRE PAR LES SOCIETES ET ORGANISMES PASSIBLES DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Les formules de déclaration Mod. C doivent être envoyées à l'Inspecteur des Contributions directes avant le 1^{er} avril 1953 lorsque les exercices comptables ont été arrêtés le 31 déc. 1953.

(Communiqué Min. Finances 5.2.53)

EXONERATION DU TIMBRE DE QUITTANCE DES BULLETINS ET LIVRES DE PAIE

(Art. 27, loi de Finances J.O. 8.2.53, page 1238).

Cette nouvelle disposition exonère d'une façon tout à fait générale et catégorique les bulletins et livres de paie du droit de timbre.

Elle s'applique à n'importe quelle retenue.

(1) A la condition bien entendu, qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, ayant arrêté leur exercice 1951 au cours des trois derniers mois de 1951 ; pour les autres entreprises, cf. Feuillet, parag. 248 et s.

La Vie Economique

(SUITE DE LA PAGE 316)

PROROGATION DES BAUX A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU ARTISANAL

Par la loi n° 52-1409 en date du 31 décembre 1952, paraissant au Journal Officiel du 1^{er} janvier 1953, la prorogation des baux commerciaux expirant le 31 décembre 1952 est reportée au 15 juillet 1953.

L'article 2 de cette loi stipule que les demandes en renouvellement et les demandes en reprise régulièrement formées antérieurement à la promulgation de la présente loi n'auront pas à être renouvelées quelle que soit la date à laquelle elles ont été signifiées.

Les bailleurs et les locataires sont expressément relevés, pour les demandes en renouvellement et les demandes en reprise, de toute forclusion encourue antérieurement à la promulgation de la présente loi, nonobstant toute décision de justice, même définitive, non encore exécutée, et à la seule condition pour les locataires d'être encore dans les lieux.

Il n'y a pas de moyen qui permette de ne pas taxer les agios et il est bien certain que l'impôt doit être payé à partir du montant déboursé par l'acquéreur.

S'il s'agit de ventes au détail, l'intéressé doit payer la Taxe à la production sur le prix de vente effectivement pratiqué après application de la réfaction prévue par l'article 273 du Code Général des Impôts, ce qui signifie que les agios subiront avant taxation l'abattement réglementaire.

Inf. S.E.D.

Législation sociale

(SUITE DE LA PAGE 316)

ACCIDENTS DU TRAVAIL BAREME DES TAUX DE COTISATIONS

Nomenclature	N° du risque	Taux net
74,25	SS.	

Commerce de matériel électrique et radioélectrique . . .
En gros 742.13 0,9 0/0
Au détail 742.14 1,4 0/0

(J.O. 14.12.52, page 11.519).

Table des Matières

Questions économiques

La Vente « laissé sur place » : n° 7, p. 173, n° 10, p. 268.
 Primes (une entorse à la réglementation) : n° 7, p. 190.
 Appareils importés irrégulièrement : n° 7, p. 190.
 Timbres sur affiches : n° 7, p. 190.
 Sinistrés (indemnité d'éviction) : n° 7, p. 190.
 Plafond caisse d'épargne : n° 7, p. 190.
 Prêts à moyen terme : n° 7, p. 190.
 Prêts à la construction : n° 7, p. 191.
 Artisanat : n° 7, p. 191.
 Chèques et virements pour transactions sur l'or : n° 7, p. 191.
 Virements postaux au trésor : n° 7, p. 191.
 Bail commercial, fonds en gérance libre : n° 8, p. 219.
 Carte d'identité d'un V.R.P. : n° 8, p. 219.
 Bons du trésor (paiement des impôts directs) : n° 8, p. 219.
 Droits de mutation sur biens sinistrés : n° 8, p. 219.
 Requêtes contentieuses au Conseil d'Etat : n° 8, p. 219.
 Le plan « Louvel » : n° 9, p. 242.
 Foires et Salons (1^{er} sem. 1953) : n° 9, p. 242.
 Faillites : n° 9, p. 242.
 Union Gle des Assurés : n° 9, p. 243.
 Timbres-primés : n° 10, p. 268.
 Communications téléphoniques : n° 10, p. 268.
 Accident d'automobile : n° 10, p. 268.
 Foire d'Epinal : n° 10, p. 268.
 Foire de Bruxelles : n° 10, p. 268.
 Suspension de l'interdiction de l'emploi du cuivre : n° 10, p. 268.

Législation sociale

Congés payés : n° 7, p. 194.
 Victimes d'accidents d'auto : n° 7, p. 194, n° 8, p. 219.
 Artisans (allocation vieillesse) : n° 7, p. 194, n° 9, p. 247.
 Vacances (congé d'un mois) : n° 7, p. 194.
 Echelle mobile des salaires : n° 7, p. 194.
 Artisanat-apprentissage : n° 2, p. 219.
 Assurance vieillesse : n° 8, p. 223.
 Allocations familiales (gérant majoritaire) : n° 8, p. 223.
 Cotisations allocations familiales et Sécurité sociale : n° 8, p. 223.
 Recouvrement de cotisations : n° 8, p. 223.
 Sécurité sociale (conjointe d'un gérant) : n° 8, p. 223.
 Apprentis accidentés : n° 8, p. 223.
 Frais d'enquêtes pour accidents du travail et maladies professionnelles : n° 8, p. 223.
 Accidenté opéré relevé trop tôt : n° 8, p. 223.
 Accidents du travail : n° 9, p. 245, n° 10, p. 268 et 269.
 Livre de paye : n° 9, p. 245.
 Cotisations des cadres : n° 9, p. 245.
 Pénalité pour non adhésion aux cadres : n° 9, p. 245.
 Gérant majoritaire de S.A.R.L. — Salarié ou employeur : n° 9, p. 245.
 Assurance vieillesse : n° 9, p. 247.
 Contrat d'apprentissage : n° 9, p. 247.
 Salaires : n° 10, p. 268.
 Assurances sociales et Allocations familiales (cotisations) : n° 10, p. 268.
 Remise de majorations de retard : n° 10, p. 269.
 Représentants à multicarte, suppression des bordereaux trimestriels : n° 10, p. 269.

Embauchage pensionnés de guerre : n° 10, p. 269.

Fiscalité

Taxe à la production : n° 7, p. 193, n° 8, p. 221.
 Solidarité du propriétaire du fonds avec son gérant : n° 7, p. 193.
 S.A.R.L. et Stés en nom collectif : n° 7, p. 193.
 Voitures d'occasion : n° 7, p. 193.
 Terrains à bâtir (exonération d'impôts) : n° 7, p. 193.
 Pénalité de 10 0/0 reculée au 25 septembre : n° 7, p. 193.
 Stocks postes récepteurs : n° 8, p. 221.
 Exonération du personnel domestique pour les 5 0/0 : n° 8, p. 221.
 Taxe transaction à 1,80 0/0 : n° 8, p. 221.
 Impôts départementaux inchangés : n° 8, p. 221.
 Calendrier 15/30 nov. : n° 8, p. 221.
 Réforme fiscale : n° 9, p. 243, n° 10, p. 271.
 Dénonciation des forfaits : n° 9, p. 243.
 Taxes chiffres d'affaires non déductibles : n° 9, p. 243.
 Associés simples et gérants : n° 9, p. 244.
 Non déduction des cotisations à l'assurance vieillesse : n° 9, p. 244.
 Droits de mutation : n° 9, p. 244.
 Bénéfices distribués et non distribués : n° 10, p. 269.
 Associés secondaires de Stés au nom collectif (patente) : n° 10, p. 269.
 Contrôle fiscal sur les routes : n° 10, p. 271.
 Fraude fiscale (interdiction d'exercer une profession et retrait du permis de conduire) : n° 10, p. 271.
 Elements du train de vie (autos) : n° 10, p. 271.

Prix

Prix imposés : n° 7, p. 171.
 Affichage au détail : n° 7, p. 190.
 Prix plafonds au 31/8/52 : n° 7, p. 191.
 Haro sur le baudet : n° 9, p. 227.

Profession Radiotélévision

Nombre d'auditeurs en France : n° 7, p. 180, n° 10, p. 260.
 Plan de Copenhague (application) : n° 7, p. 178.
 2^e Salon Télévision : n° 7, p. 178.
 Réflexions d'ondes sur la lune : n° 7, p. 178.
 Couronnement Reine Elizabeth : n° 7, p. 179.
 Publicité TV aux U.S.A. : n° 7, p. 178.
 Pays-Bas, 3 nouveaux émetteurs : n° 7, p. 178.
 L'assurance des antennes : n° 7, p. 179.
 Réception lointaine : n° 7, p. 179.
 Exposition londonienne d'Earl Court : n° 7, p. 181.
 Ecole radiotechnique : n° 7, p. 190.
 Canaux TV attribués à la France à Stockholm : n° 8, p. 207.
 Maison de la radio : n° 8, p. 207.
 Modulation de fréquence, n° 8, p. 207.
 Faux acheteur d'un poste d'une marque invendable : n° 8, p. 207.
 819 lignes TV, augmentation de puissance : n° 8, p. 207.
 Nouvelle organisation du réseau RDF à ondes moyennes : n° 8, p. 208.
 Modulation de fréquence, nouveaux émetteurs : n° 8, p. 208.
 Modification plan Copenhague-stations à faible puissance : n° 8, p. 208.

Télévision Sarrebrück : n° 8, p. 210.
 Production radio Etats-Unis : n° 8, p. 210.
 Consommation électrique des postes radio en France : n° 8, p. 210.
 Fréquences françaises Télévision : n° 8, p. 210.
 Carte du futur réseau français TV : n° 8, p. 211.
 2^e Salon Télévision : n° 8, p. 211, 212.
 Emissions pendant les heures de travail : n° 8, p. 219.
 Influence de la télévision sur le marché radioélectrique : n° 9, p. 235.
 La Journée Radio-Télévision au Salon de Lille : n° 9, p. 235.
 Télévision facteur d'activité : n° 10, p. 259.
 Clubs télévision : n° 10, p. 259.
 Emetteurs métropolitains : n° 10, p. 266.
 Tension du Réseau à Paris : n° 10, p. 266.
 Organisation des Réseaux Radio : n° 10, p. 266.

Equipement ménager

Buanderie : n° 7, p. 172.
 Meubles de cuisine : n° 7, p. 172.
 Machines à laver : n° 7, p. 172 et 175.
 Chauffage électronique : n° 7, p. 172.
 Séchoirs électriques : n° 7, p. 176.
 Le commerçant conseiller technique de la clientèle : n° 8, p. 199.
 Marque de qualité du froid F.N.A.F. : n° 8, p. 200.
 Couvertures chauffantes : n° 8, p. 200.
 Chauffage d'appoint : n° 8, p. 200.
 Salon confort ménager à Lille (1^{er} au 11 nov.) : n° 8, p. 203.
 Parts de production EDF : n° 8, p. 203.
 Appareils à pulsation : n° 8, p. 205.
 Le Salon de Lille : n° 9, p. 228.
 Lessiveuse électrique perfectionnée : n° 9, p. 228.
 Cuisinières électriques et réchauds : n° 9, p. 228, 229.
 Climatization du « home » : n° 9, p. 231.
 Nouvel aspect du mélangeur : n° 10, p. 252.
 Rasoire électrique : n° 10, p. 254 et 255.
 Machine à repasser : n° 10, p. 255.
 Four à infrarouges : n° 10, p. 255.
 Moulin à café : n° 10, p. 259.

Technique

Découpage de matériaux en tranches : n° 7, p. 179.
 Téléservice : n° 7, p. 182 à 185 ; n° 8, p. 216, 217.
 Distorsion du détecteur diodes : n° 7, p. 185.
 Vade mecum des tubes : n° 7, p. 185.
 Dépannage machines magnétiques : n° 7, p. 187, 188.
 L'entretien du téléviseur : n° 8, p. 217.
 Ce que tout dépanneur doit savoir : n° 8, p. 214.
 Ce que tout dépanneur doit savoir : n° 9, p. 236.
 Ce que tout dépanneur doit savoir : n° 10, p. 263.
 Téléservice : n° 9, p. 238, 239 ; n° 10, p. 262.

Syndicalisme

Légion d'Honneur M. Rémond (téléphonie) : n° 7, p. 178.
 Légion d'Honneur Faivre : n° 7, p. 190.
 Commandeur mérite commercial Stoll : n° 7, p. 190.
 Décès Abel Roux : n° 7, p. 190.

(Suite page 320)

petites annonces

Les petites annonces se paient d'avance par mandat ou chèque barré.

La ligne comprend quarante lettres, signes ou espaces.

TARIFS : Offres, demandes de matériel : 100 fr. la ligne ;

Offres d'emplois : 90 fr.

Demandes d'emplois : 50 fr. la ligne.

Achat et vente de fonds, capitaux et divers : 120 fr. la ligne.

OFFRES D'EMPLOIS

TECHN. radio dépanneur, vendeur, possibilité association ou gérance avec appartement. Réf. exigées. — MORVAN, 12, place de la Halle, SENLIS (Oise). Tél. 19.

POUR TRAVAIL IMPORTANT et suivi (à domicile), les E.T.P. demandent dessinateur au courant schéma électricité radio. — E.T.P., 18 bis, Villa Herran (16^e). TROcadéro 22-82.

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE homme 24 ans, bne fam., 6 ans vendeur ds grd mag. appareils élect., cherche emploi anal. gde ville. — Ecrire à la revue N° 149 qui transm.

VENDEUSE expérimentée avec références, connaissant appareils électro-ménagers et matériel d'installation, cherche place stable. — Ecrire à la revue N° 150 qui transm.

PERE de famille 5 enfants, Radio diplômé d'Etat, promot, 1931, 22 ans pratique dépannage et sonorisation, ancien chef

Table des Matières

(SUITE DE LA PAGE 319)

- Assemblée Gle SCREM du 7-10-52 : n° 8, p. 206.
- (Trésorerie - Elections - Demandes d'affiliation de Syndicats - Protocole EDF - Situation du marché radioélectrique - P.M.E. - C.D.F. - Télévision - Plan de Stockholm - Nouvelles Stations - Antennes télévision - modulation fréquence - Reprise d'anciens appareils.)
- Légion d'Honneur Lallemand : n° 8, p. 210.
- Décès Jacques Visseaux : n° 8, p. 219.
- Bulletins de commande : n° 9, p. 234.
- Instruction suisse pour le reraît des vieux appareils radio : n° 9, p. 234.
- Décès Louis Rollin : n° 9, p. 242.
- Nous les Clients : n° 10, p. 251.
- Taxe d'apprentissage (collecte) : n° 10, p. 257.
- Répartition longueurs d'ondes : n° 10, p. 257.
- Prime service de 1 0/0 : n° 10, p. 258.
- Comité de défense des locataires : n° 10, p. 258.

d'atelier, ancien artisan, excellentes références, recherché situation sérieuse comme agent technique dépanneur ou gérant. Préférence Sud ou Sud-Est. — Ecrire à J. DANIEL, 20, rue Saint-Lazare, à COLOMBES (Seine) qui transm.

BON dépanneur lib. serv. mil. cherche emploi technico-commercial Paris préfér. Libre de suite. — Ecrire à la revue N° 151 qui transm.

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL, 30 ans, ch. empl. Adj. Dir. comm. ou chef ventes, dyn. méth. d'org. partic. conn. imp. export. Ang. All. Pr convoq. 19 h. ou Sam. — Ecr. HAVAS 500.757. Rue Vivienne, 17, Paris.

MATÉRIEL

A VENDRE interphone Philips neuf, affaire except. Valeur 43.590 fr. à céder 30.000 fr. — S'adresser : Ch. CHICAULT, « Radio Electr. » à LIFFOL-LE-GRAND (Vosges).

ACHAT AU PLUS HAUT COURS, par n'importe quelle quantité, de tout matériel intéressant la T.S.F. et les machines parlantes. Fins de séries, Liquidations même par usine entière : Lampes, fils, résistances, postes, châssis, appareils de mesure, pièces détachées diverses. Paiement comptant, enlèvement immédiat. Envoyez liste détaillée avec quantités et descriptions. Proposition par retour. — M. BERTHELOT, 160, rue Montmartre, PARIS (2^e). Tél. : CENTRAL 41-32.

A VENDRE : matériel sonorisation. Ampli 45 W. T.-D., 2 micros, 4 H.P., pavillons, 250 m câble. — M. LECAS, 8, rue de la Reine-Blanche, PARIS (13^e). Tél. : GOBelins 41-19.

FONDS DE COMMERCE

RECH. Gérance ou viager Fonds radio électr. avec logt. Préfér. ville moyen. Sud, Sud-Ouest. — Ecrire à la revue N° 748 qui transm.

Imp. de Montmartre - LOGIER & C^{ie}
4, Place J.-B.-Clément, Paris
Le Gérant de la Publication - G. DUFOUR

NOS MOTS CROISÉS

Solution du problème

de notre dernier numéro

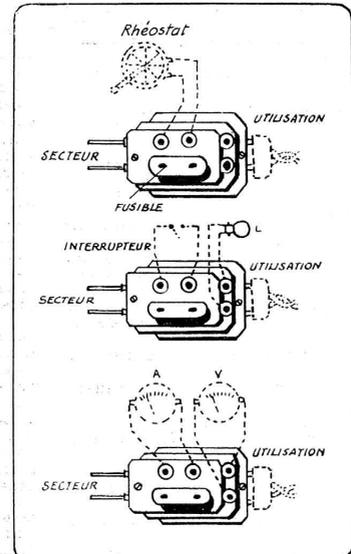
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	M	I	C	R	O	P	H	O	N	E
II	I	S	O	L	A	N	T		O	D
III	C	O	L		E		E	I	O	
IV	R		A		M	U	E	T	S	
V	O	C		N		R	U	E	S	
VI	V	O	I	E	S		I	I	E	
VII	O	R	E	I	L	L	E		E	U
VIII	L	N		L		O		N	O	N
IX	T	E		O	X	Y	D	E	S	
X	S	S		E	N		I	O	N	S

1302

Fabrication intéressante

UN CONNECTEUR PRATIQUE ET RAPIDE

Il s'agit d'un boîtier qui se place en intermédiaire à la source d'alimentation d'un appareil utilisateur du courant, et qui comporte des bornes de sorties permettant l'insertion d'un appareil en série et un branchement en parallèle.



Il trouve son emploi pour la connexion rapide entre appareils électriques, la protection des circuits, et comme complément amovible pour les mesures. Il permet, en effet, le branchement immédiat d'un rhéostat, d'un interrupteur, d'une lampe témoin, d'un ampèremètre ou d'un voltmètre.

Se fait en deux modèles :
— le « labo-connect », 10 A, bornes type labo, pour fils cosses et fiches ;

— le « radio-connect », 2 A, douilles isolées.

C'est une fabrication de la « Société Irad ».

POUR BIEN ACHETER
Un FONDS, Une INDUSTRIE DE RADIO, D'ÉLECTRICITÉ
FAITES CONFIANCE AU
SEUL CABINET SPÉCIALISÉ
de la profession (PARIS-BANLIEUE)

G. MITTLER
(ANCIEN GROSSISTE)

14, Rue de Naples — PARIS-8^e
Téléphone : LABorde 79-46

GRAND CHOIX DE FONDS - TOUS PRIX
AFFAIRES SÉRIEUSES - BIEN ÉTUDIÉES
Publi SARP

ELLE TIENT
LE COUP...



LA PILE LECLANCHÉ héritière de la technique Leclanché, inventeur en 1867, de la première pile à dépolarisant solide.

LA PILE LECLANCHÉ toujours en avance du progrès, grâce à ses laboratoires et son équipement industriel les plus perfectionnés d'Europe.

LA PILE LECLANCHÉ première usine française ayant réalisé batteries radio et surdité sous volumes réduits

UTILISEZ la PILE LECLANCHÉ unanimement choisie et adoptée par tous les constructeurs, par tous les utilisateurs importants : S. N. C. F., P. T. T., France-Outre-mer, etc... et de nombreuses administrations étrangères.

**RADIO - ÉCLAIRAGE - PHOTO
SURDITÉ - INDUSTRIE**

LA PILE
LECLANCHÉ

CHASSENEUIL-du-POITOU

(Vienne)

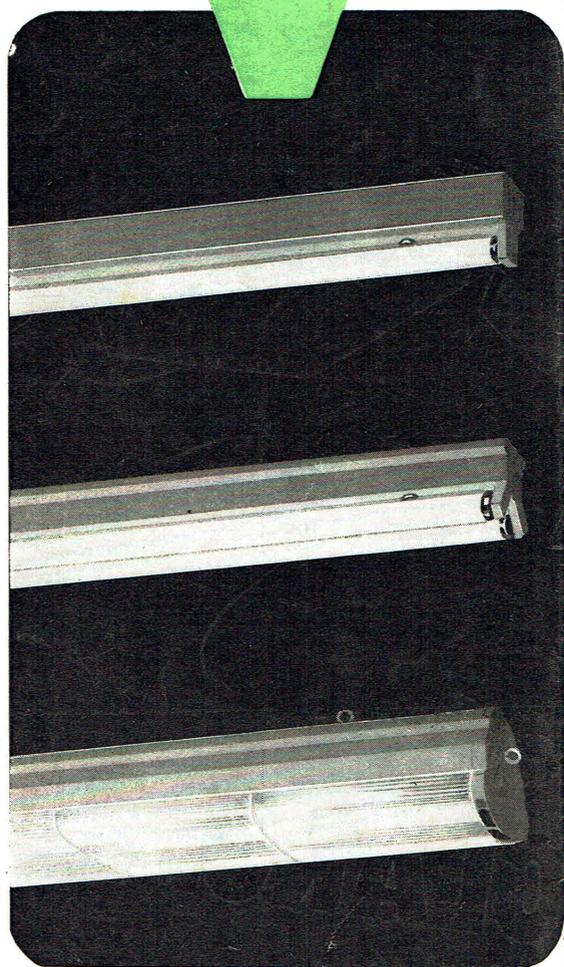
PUBL. RAPHY



VISSOFLUOR

"LICENCE SYLVANIA"
offre la garantie d'une qualité
incontestée :

- Plus longue durée
- Très haute efficacité lumineuse
- Excellente persistance du Flux lumineux en durée



VISSEAUX présente une gamme
de matériel particulièrement étudié
dont voici 3 exemples :

1 RÉGLETTE SIMPLIFIÉE

La **réglette simplifiée**, équipée des ballasts cuirassés **VISSEAUX** a pour principaux avantages : sa simplicité de pose et sa bonne présentation.

2 RÉGLETTE DUO

La **réglette duo VISSEAUX** est un luminaire excellent et économique pouvant se transformer en réflecteur.

3 PRISMAVIX DIFFUSEUR

Le **Prismavix**, diffuseur à verres prismatiques "Holographique" peut recevoir deux ou quatre tubes. Appareil recommandé pour bureaux et ateliers.

J. VISSEAUX SA **LYON** 88, QUAI PIERRE-SCIZE
PARIS 103 RUE LAFAYETTE

Les petites Visseaux font les Grandes Lumières